

VACCIN : PREMIÈRE RÉUNION AVEC LA MINISTRE

Ce matin B. BOURGUIGON a organisé une réunion avec les professionnels de l'aide aux personnes âgées.

La Ministre a montré sa volonté et sa capacité d'écoute ; elle a ainsi annoncé que le rythme de ces réunions serait hebdomadaire ce que l'AD-PA a particulièrement salué.

La Ministre a aussi annoncé lors de la prochaine réunion la présence du Professeur FISHER qui coordonne l'action de l'État sur la vaccination.

L'AD-PA a rappelé ses positions, tout d'abord en se réjouissant que la priorité soit donnée à l'ensemble des personnes âgées vivant en établissement quelle que soit la structure (établissement classique, résidence autonomie, résidence services seniors, petite unité de vie).

Mais l'AD-PA a demandé que les personnes âgées fragiles accompagnées à domicile soient tout autant prioritaires.

La Ministre a bien entendu cette préoccupation puisqu'elle a indiqué que les personnes du domicile, si elles seraient vaccinées un peu après, essentiellement pour des questions logistiques, le seraient très peu de temps après les personnes âgées en établissement. L'AD-PA entend cette position, mais elle préfère que les personnes âgées à domicile soient vaccinées au plus vite.

En effet, l'AD-PA rappelle que pendant la première période autant de personnes sont décédées à leur domicile qu'en établissement, et probablement plus à domicile au cours de la seconde vague du virus.

L'AD-PA a de nouveau souligné son accord avec le Président de la République sur le refus de l'obligation vaccinale ; elle a donc particulièrement insisté sur la question du recueil du consentement de la personne âgée qui sera difficile compte tenu du retard accumulé par notre pays en matière d'accès aux protections de justice pourtant indispensables pour nombre de personnes âgées.

La Ministre a indiqué que la réflexion sera menée de façon approfondie sur ce sujet, de même sur la question logistique.

Enfin l'AD-PA a demandé que l'État fasse preuve de pédagogie et de transparence pour lever les doutes et les interrogations d'un certain nombre de Français. L'AD-PA préférera toujours un vaccin qui sauvera des centaines de milliers de vies, même s'il y a quelques centaines de victimes d'effets secondaires ; pour autant le respect dû à ces victimes impose de s'engager qu'elles soient indemnisées correctement avant le début de la campagne de vaccination ; l'AD-PA pense donc que cette question devra aussi être abordée dans les échanges à venir avec la Ministre.

Pour tout contact
Pascal CHAMPVERT
Romain GIZOLME
Tél. : 06 37 43 34 1

Suivez toute l'actualité de l'AD-PA sur les réseaux sociaux :



[@AssociationADPA](https://twitter.com/AssociationADPA)

<https://www.facebook.com/AssociationADPA/>

L'AD-PA regroupe au plan national les directeurs de services à domicile, de coordinations et d'établissements pour personnes âgées